

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en vertu de l'article 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal, qui aura lieu à la mairie, **sise 18, rue Principale**, à Sandweiler, le **jeudi 4 mai 2023** à **16h00**.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Informations du collège des bourgmestre et échevins
2. « Klimaanpassungskonzept » de la commune de Sandweiler dans le cadre du pacte climat 2.0
3. Approbation du devis de mise en œuvre d'un canal d'eau pluviale traversant le nouveau « Parc des Générations » à Sandweiler
4. Dons 2023-02 : Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf / Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung
5. Bail de location relatif à un louage réciproque de terrains
6. Contrat de concession pour la case n°05 au columbarium
7. Convention d'exécution du plan d'aménagement particulier (PAP) « Am Duerfkäer » à Sandweiler
8. Cession gratuite n°8467 du 7 septembre 2022
9. Acte complémentaire n°10407 du 22 mars 2023 relatif à l'acte n°8467
10. Acte de vente n°10473 du 29 mars 2023
11. Droit de préemption non exercé pour la parcelle 1030/133
12. Règlement de circulation concernant la rue d'Iltzig, la rue Hiel et la rue de Contern à Sandweiler
13. Règlement de circulation concernant la rue Lentz et la rue Nicolas Welter à Sandweiler
14. Changement de poste d'un employé communal de l'ancienne carrière B1 (actuellement D1) en poste B1 de la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif
15. Création d'un poste d'insertion pour chômeur de longue durée à tâche complète dans la carrière C de la convention collective des salariés à tâche manuelle de la commune de Sandweiler
16. Questions des conseillers et du public

Séance non publique

17. Nomination définitive du receveur communal
18. Promotion d'un fonctionnaire communal

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux à la réception communale.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,

